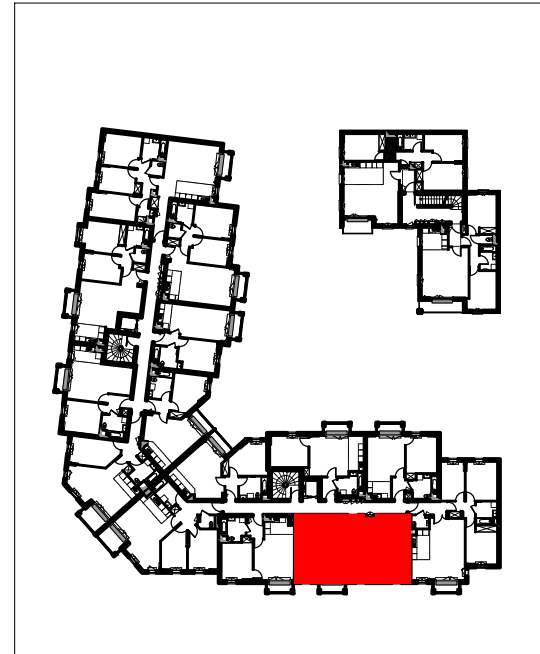
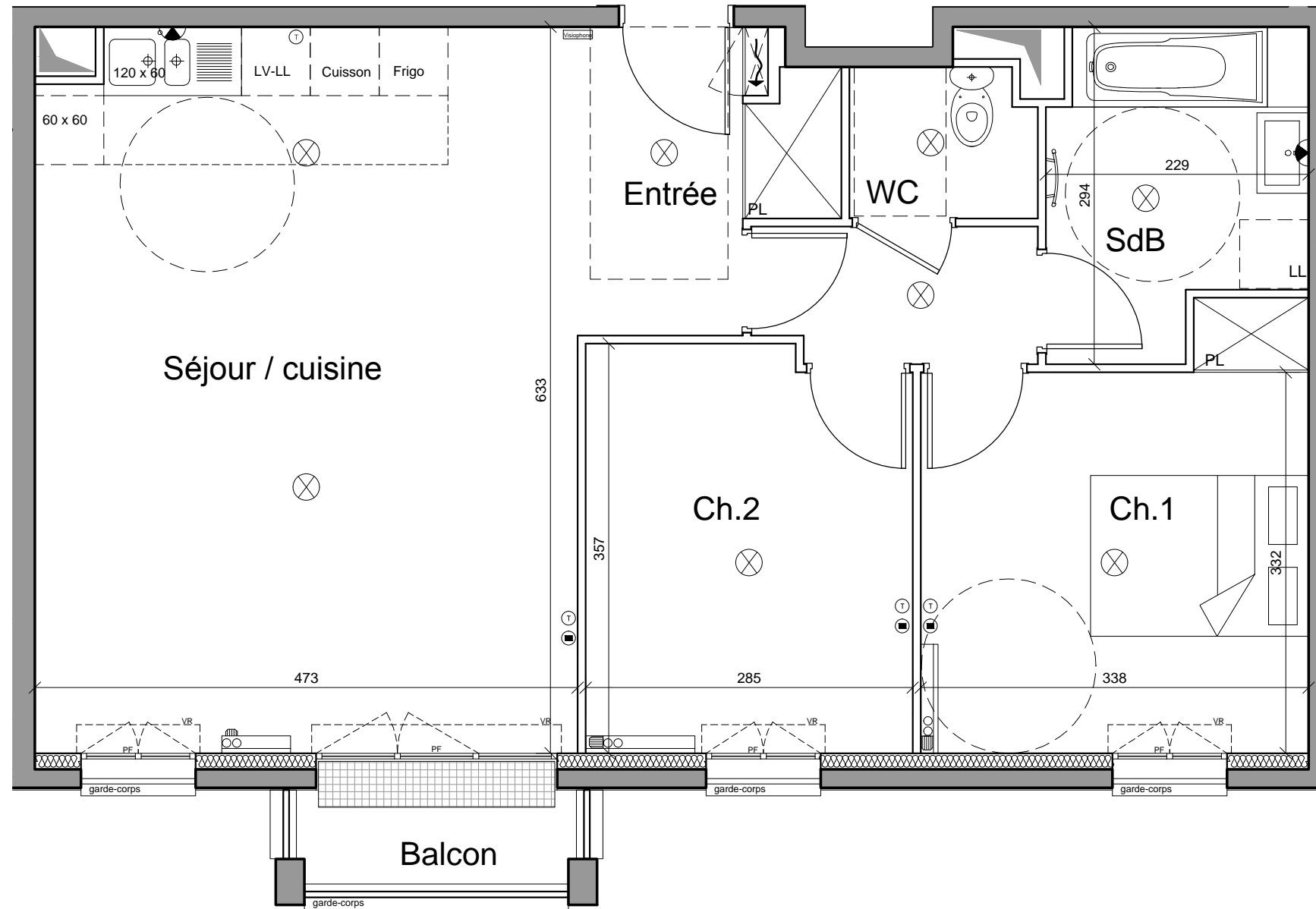
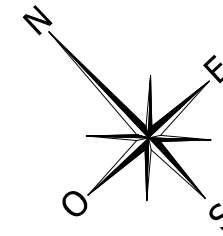


ETAGE 1

Type : T3 Lot n° B 14



PIECES	Surface habitables	
	Pièces	PL
Entrée	3.65	1.05
Séjour / Cuisine	29.80	
Dégagement	2.90	
WC	2.05	
Salle de bain	5.90	
Chambre 1	11.25	0.65
Chambre 2	9.90	
TOTAL HABITABLE	67.15	
Balcon		2.30
TOTAL PRIVATIF	69.45	

TABLEAU DES EQUIPEMENTS

	Tableau disjoncteur		Faux plafonds / soffites
	Visiophone		Radiateur
	Plafonnier		Sèche serviette
	Sortie applique ht = 1.80m		Fenêtre
	Applicque extérieur ht = 1.80m		Porte - fenêtre
	Prise téléphone		Volet roulant
	Prise TV/FM		Point d'eau
	Prise étanche		



Nota 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont représentés. Si ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des convecteurs sont indicative et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1)

Nota 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société. Aucune modification affectant l'installation électrique ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Les équipements électriques et de plomberie ne peuvent être déplacés. Seuls les ajouts d'équipement peuvent être pris en compte jusqu'au démarrage des travaux.

Nota 3 : les hauteurs des seuils des portes fenêtrés sont comprises entre 10 et 50 cm.